

COMMUNIQUÉ DE LA CONFÉRENCE 6 / CORONAVIRUS COVID-19 (12 mai 2020)

À l'instar des tribunaux de droit commun et des tribunaux administratifs, la Conférence des arbitres du Québec prépare la reprise des audiences et des médiations en présentiel dans les prochaines semaines tant chez nos clients que dans les hôtels. Nous visons une reprise à compter du 1^{er} juin prochain, le tout sujet aux ajustements qui s'imposent notamment aux fins de tenir compte de réalités géographiques et sectorielles. Il va de soi que la reprise des audiences ou des médiations en présentiel sera encadrée par un protocole strict aux fins de respecter les exigences en matière de santé et de distanciation sociale émises par la Direction de la santé publique. Nous entendons publier ce protocole au cours des prochains jours.

Dans l'intervalle, la Conférence recommande à ses membres d'annuler sans frais les audiences fixées jusqu'au 29 mai 2020 si les parties conviennent d'une nouvelle date d'audience ou de l'adoption de mesures alternatives. Pour cette même période, l'arbitre et les parties peuvent cependant convenir de tenir une audition en présentiel si les normes d'hygiène et de distanciation sociale énoncées au protocole sont assurées. Toutefois, avant de décider de procéder en personnes, l'arbitre doit, avec les parties, évaluer les autres options et privilégier tous les moyens disponibles qui éliminent ou réduisent les contacts en personne, le nombre de témoins à entendre ou la durée de l'audience, comme la visioconférence, les déclarations assermentées, les « will-say », les admissions ou les représentations écrites.

Nous vous invitons en terminant à visiter le site de la Conférence des arbitres du Québec où le profil médiateur des arbitres ayant satisfait à nos critères est maintenant affiché. Une étoile est inscrite aux côtés du nom de ces arbitres. Le recours à la médiation constitue une alternative intéressante aux audiences, tout en s'inscrivant dans une vision moderne des relations du travail. La pandémie ayant entraîné un report de journées d'audience que nous estimons à plus de 2000, il va de soi que la médiation devrait se tailler une place prépondérante dans nos agendas respectifs.